

## UNE INTERDICTION LOURDE DE SIGNIFICATION

**N**OUS avons parlé dans le numéro six de la mise à l'index par le Ministre du dossier sur les travailleurs immigrés de la revue *Textes et documents pour la classe*. Nous revenons sur le sujet car il nous semble beaucoup plus important que l'écho qu'il a eu jusqu'à présent.

En effet la circulaire va bien au delà du désaveu par le Ministre d'une publication relevant de sa tutelle, elle décide que, du fait de ses «*informations d'origines insuffisamment diversifiées et qui ignorent, en particulier, l'action importante des pouvoirs publics, la brochure en question n'est pas utilisable pour une action éducative*» (souligné par nous). Si le Ministre se contentait de dire que la brochure devrait être complétée d'autres éléments, ce serait là une appréciation qui relève de sa responsabilité mais il nous paraît très grave qu'il déclare «*non utilisable*» un document incomplet et nous sommes surpris que ni les syndicats enseignants, ni les journalistes qui tentent de faire pénétrer la presse comme élément de l'information des jeunes n'aient donné à cette circulaire son importance exacte.

**S**i l'on se détache du cas anecdotique de *Textes et documents pour la classe*, il ressort de la circulaire ministérielle que seul est utilisable pour une action pédagogique un ensemble «complet» de documents. Ce qui conduit directement à la conception monolithique de la documentation scolaire et à la question : qui décide qu'une documentation est suffisamment complète pour être utilisée en classe ? et débouche sur une censure préalable de tout document pénétrant dans une classe.

Comme on le voit, une telle conception nous ramène assez loin en arrière, à une époque où seul le manuel scolaire pouvait entrer en classe et où chacun d'entre eux était soumis préalablement à l'imprimatur officiel.

C'est devant cette fonction du manuel, source unique d'information et vecteur du dogmatisme officiel, que Freinet et les pionniers de l'éducation nouvelle réagirent en lui substituant des sources multiples d'information et en créant en classe une bibliothèque de travail et non plus seulement de lecture-loisir ainsi qu'un fichier documentaire. Cette conception nouvelle, si elle n'a pas encore fait disparaître radicalement les manuels scolaires, s'est largement propagée. Beaucoup d'enseignants, même étrangers au courant d'éducation nouvelle, trouvent normal d'introduire dans leur classe des documents divers : ouvrages non scolaires, extraits de revues et de journaux. Des professeurs, même très traditionnels, considèrent que le documentaliste doit détenir des documents d'origines très diverses et les mettre à la disposition des élèves. Par ailleurs l'A.P.I.J. regroupe des journalistes de toutes tendances qui pensent que la presse doit pouvoir pénétrer dans le milieu scolaire comme source de documentation parmi d'autres. On peut dire sans exagération que la multiplicité de sources d'informations est de toutes les idées forces de l'éducation nouvelle, celle qui a été le plus largement admise.

**O**R c'est cette conception même que remet en cause la circulaire ministérielle et il est donc important qu'elle suscite une puissante réaction. Nous devons dire que même si le numéro de *Textes et documents pour la classe* avait (ce qui n'est pas le cas) les défauts que lui reprochent ses détracteurs, il aurait néanmoins sa place en classe comme, à la limite, le numéro de *Minute* car il n'est pas de formation de la liberté sans confrontation critique avec de multiples documents.

C'est ce problème fondamental que nous voudrions voir débattre par les mouvements pédagogiques, les syndicats et l'ensemble de la presse, même si l'actualité événementielle semble déjà lointaine.